

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 18 008 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAT'ILD en vue d'exploiter un centre de production de granulats alternatifs issus de l'économie circulaire sur la commune de Malaussène (06)**

du jeudi 3 septembre 2026 à 10h00 au mardi 6 octobre 2026 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier, en mairie de Malaussène, (3 Carrièra de l'Escola – 06 710 MALAUSSENE) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

- sur un poste informatique accessible en mairie de Malaussène

- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :

Mme Morgane LE GUILCHER ; morgane.leguilcher@eurovia.com

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert en mairie de Malaussène

- par courrier postal adressé à l'attention de la commissaire enquêtrice à la mairie de Malaussène (3 Carrièra de l'Escola – 06 710 MALAUSSENE) ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie

- par courrier électronique à l'adresse : ddpp-icpe-consultation@alpes-maritimes.gouv.fr ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Mme Laura RUIZ, désignée en qualité de commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Malaussène, les :

- jeudi 3 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- mardi 22 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- mardi 29 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- mardi 06 octobre 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mme Claude COHEN, désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante, remplacera la commissaire enquêtrice en cas d'empêchement de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an en mairie de Malaussène, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement)

ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 18 008 est prescrite l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours relative à la **demande d'autorisation environnementale présentée par la société MAT'ILD en vue d'exploiter un centre de production de granulats alternatifs issus de l'économie circulaire sur la commune de Malaussène (06)**

du jeudi 3 septembre 2026 à 10h00 au mardi 6 octobre 2026 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'autorisation, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale :

- sur support papier, en mairie de Malaussène, (3 Carrière de l'Escola – 06 710 MALAUSSENE) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
- sur un poste informatique accessible en mairie de Malaussène
- sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Des informations complémentaires sur ce dossier pourront être demandées auprès du responsable de projet :
Mme Morgane LE GUILCHER ; morgane.leguilcher@eurovia.com

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête ouvert en mairie de Malaussène
- par courrier postal adressé à l'attention de la commissaire enquêtrice à la mairie de Malaussène (3 Carrière de l'Escola – 06 710 MALAUSSENE) ; ces courriers seront annexés au registre d'enquête ouvert à la mairie
- par courrier électronique à l'adresse : ddpp-icpe-consultation@alpes-maritimes.gouv.fr ; ces observations seront consultables sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

Mme Laura RUIZ, désignée en qualité de commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, en mairie de Malaussène, les :

- jeudi 3 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- mardi 22 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- mardi 29 septembre 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- mardi 06 octobre 2026 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mme Claude COHEN, désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante, remplacera la commissaire enquêtrice en cas d'empêchement de celle-ci.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront consultables pendant un an en mairie de Malaussène, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement>

À l'issue de l'enquête, le préfet des Alpes-Maritimes est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale ou la décision de refus.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

SG 4699

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE